



Cabinet de la Maire

Paris, le **30 SEP. 2019**

Madame Magali BERENGER

Présidente

Association des riverains du Parc de la Villette

27 Quai de l'Oise

75 019 PARIS

Madame la Présidente, Chers adhérents,

Vous avez bien voulu appeler l'attention d'Anne Hidalgo sur la participation financière de la Ville de Paris aux travaux d'insonorisation du Cabaret Sauvage situé dans la Parc de la Villette. Elle m'a chargé de vous remercier de votre courrier et de vous apporter des éléments d'information.

La Mairie de Paris a fait de la lutte contre les nuisances sonores une priorité municipale. Vous pouvez retrouver tous les détails des procédures mises en place en cas de nuisances, y compris émanant d'un professionnel, sur le site Paris.fr à l'adresse suivante : <https://www.paris.fr/pages/nuisances-sonores-4818>.

Par ailleurs, pour accompagner certains professionnels dont le secteur d'activité fait partie de la diversité culturelle chère à l'identité de la Capitale, la Ville vient en aide, sous certaines conditions, aux lieux de diffusion de musiques actuelles pour leurs travaux d'insonorisation. Concrètement, la Ville a signé, dès 2016, une convention pluriannuelle (renouvelée cette année) avec le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (C.N.V) qui délivre les aides pour la réalisation de trois types de travaux : l'insonorisation, la sécurité et la mise en accessibilité. C'est dans ce cadre que la commission du C.N.V « Investissement des salles de musique à Paris », réunie le 6 avril 2018, a voté l'attribution d'une aide portant sur l'insonorisation du nouveau Cabaret Sauvage.

L'espace public est à la fois un lieu de liberté et d'attractivité nocturne, mais parfois aussi un lieu de tensions, de nuisances et d'insécurité. La Ville de Paris développe donc une stratégie globale de gestion de l'espace public. En finançant notamment les travaux d'insonorisation et de mise aux normes, la Ville prend en compte le respect et la tranquillité de tous les habitants.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Chers adhérents, à l'assurance de ma considération distinguée.


David CODEVAIS

Conseiller de la Maire de Paris
en charge de la Culture et du Patrimoine